

Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

N° 32 - Octobre 2007

Éditorial, Par Jean GRIESMAR, vice-président

ÉLARGIR ET ORIENTER LA FRANCOPHONIE

Le Gouvernement comporte donc désormais deux ministères voués à la coopération et, implicitement ou explicitement, à la Francophonie, puisque cette coopération intéresse principalement les pays africains. On ne peut que se réjouir de cette orientation, en espérant que ce « doublon » ne viendra pas nuire à l'efficacité de l'action. En effet, il est bon que, malgré nos préoccupations européennes et atlantiques, nous ne perdions pas de vue l'importance de l'Afrique pour la langue française, puisque c'est là que se trouve potentiellement dans l'avenir la majorité des locuteurs francophones.

Cela dit, même si on laisse de côté les accusations anachroniques de « néocolonialisme », il est vrai que le face-à-face d'un seul pays riche et de nations jeunes et dépourvues est générateur de malentendus inévitables. Or il se trouve que les pays francophones sont répartis sur les cinq continents et que les pays développés comprennent, outre la France elle-même, le Québec, la Wallonie et Bruxelles (quel que soit leur futur statut), le Luxembourg, les cantons suisses romans, le Val-d'Aoste. Il y a là une réalité historique et psychologique qui constituerait un atout précieux pour la coopération interfrancophone. Il existe bien une organisation francophone, dirigée par un éminent secrétaire général, mais elle ne dispose pas des moyens qui pourraient rendre son action pleinement significative. Ce constat ne met pas en cause son action ni celle des associations comme la nôtre, qui mènent un combat difficile et quotidien.

Mais si l'on analyse cette situation, force est de constater que la responsabilité en incombe principalement à la France qui, pétrie de bonnes intentions, continue sa politique de coopération bilatérale inaugurée après les indépendances de 1960. Si cette attitude paraît naturelle de la part d'un pays qui assure l'essentiel de la charge financière, on peut s'interroger sur sa pertinence dans le contexte actuel et se demander si une mise en commun (au sein de l'OIF et non pas de l'Europe !) de ces ressources bilatérales ne serait pas de nature à les accroître par une plus large participation des autres pays, et ne serait pas mieux acceptée, donc plus efficace et plus contrôlable, du côté des pays bénéficiaires.

Bien entendu, ce « désintéressement » devrait s'effectuer dans un cadre précis, ou en focalisant l'action sur les questions culturelles (au sens large) telles que l'enseignement, la recherche scientifique (orientée notamment vers les maladies tropicales) ou, par exemple dans un domaine plus général, l'expression et le développement d'un univers juridique dont les bases ont fait leurs preuves depuis plus de deux siècles. La politique et l'économie ne seraient pas directement concernées par cette Francophonie même si son influence se faisait sentir rapidement dans tous les domaines.

Comprenons bien qu'il ne s'agirait pas d'un repli mais, au contraire, d'un conditionnement sur les problèmes qui commandent l'avenir des uns et des autres, et pour lesquels la Francophonie a au moins autant d'atouts que les autres aires culturelles et politiques.

Il y faudrait suffisamment de moyens, quoique pas tellement plus qu'aujourd'hui, mais surtout une continuité et une modestie dont notre Administration n'a pas toujours donné l'exemple. Il n'est cependant pas trop tard et c'est le rôle des associations comme ALF d'appeler à cet « aggiornamento »... pour employer un mot européen continental !

NDLR : Rappelons que l'OIF (Organisation internationale, multilatérale, de la Francophonie) n'a que moins de la moitié de ses membres qui ont été à quelque titre, dans leur histoire, colonisés ou administrés par la France. Alors que chacun des autres ensembles géolinguistiques et géoculturels intercontinentaux, tels le Commonwealth, la Lusophonie, l'Hispanophonie, ne comprend que d'anciennes colonies groupées autour de leur ancienne métropole. C'est une très grande originalité et une très grande chance pour la Francophonie et pour le dialogue des cultures.

NUMÉRO SPÉCIAL : LA MENACE QUI PÈSE SUR LA LANGUE EST RÉELLE...

CHERS ADHÉRENTS : L'HEURE EST GRAVE, MOBILISEZ-VOUS !

Sommaire

I - BREVETS EUROPÉENS, PROTOCOLE DE LONDRES, ET DICTATURE DE L'ANGLO-AMÉRICAIN EN FRANCE	2
Le protocole de Londres, par « Pour-le-Pays-du-Québec » ..	2
La crise de la terminologie	4
II - OFFENSIVE GÉNÉRALE CONTRE LE FRANÇAIS ?	5
Lettre à Abdou Diouf	5
Sarkosy et la langue française.....	6
III - QUELLE COEXISTENCE ENTRE LE FRANÇAIS ET L'ANGLO-AMÉRICAIN ?	8
Contre les abus de la langue dominante.....	8
IV - QUELLE FRANCOPHONIE ?	13
Le français, atout économique, par J. Myard.....	13
La Francophonie : j'ai fait un rêve..., par A. Salon	17
BRÈVES	18
LA VIE DE L'ASSOCIATION	19

<i>Avenir de la langue française</i>
Président de l'association : Albert Salon
Directeur de la publication : Jean Jacques Méric
Comité de rédaction : Marie-Claire Bemier, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Jean Hourcade, Françoise-Laura Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 www.avenirlanguefrancaise.org
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 32 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 18 €

I

BREVETS EUROPÉENS, PROTOCOLE DE LONDRES, ET DICTATURE DE L'ANGLO-AMÉRICAIN EN FRANCE

Ces affaires ont mobilisé plusieurs membres de notre conseil d'administration ces derniers mois, en synergie avec les autres associations et les responsables de la propriété intellectuelle, l'ordre des avocats, les traducteurs, le linguiste Claude Hagège, les anciens ministres de la Justice Jean Foyer et Pascal Clément, nos amis à l'Assemblée et au Sénat, des membres de l'Académie française et des autres académies de l'Institut de France, ainsi que des personnalités et associations du Québec qui se sont senties directement concernées, soucieuses de ne pas voir flancher le pays de la langue mère.

Nous avons perdu ce combat-là, puisque le Parlement, en septembre (Assemblée) puis octobre (Sénat), poussé fort vigoureusement

par le Gouvernement (articles dans la presse de Mme Péresse, de MM. Jouyet et Bockel...) et par le MEDEF, a autorisé la ratification d'un protocole de Londres, datant de 2000, dont nous avons tous ensemble, jusqu'ici, empêché la ratification, sur laquelle les gouvernements précédents étaient divisés et n'ont donc pas voulu insister.

En invoquant des économies de traduction – en français et dans d'autres langues – par la voie internationale des accords antérieurs, et en prétendant qu'ainsi les entreprises françaises déposeraient davantage de brevets, les partisans du protocole de Londres (signé sous le gouvernement de M. Jospin) font de l'anglais – et de l'alle-

mand ! – des langues de droit, faisant foi en France, alors que notre Constitution dispose que « la langue de la République est le français »...

Nos lecteurs qui ont accès à l'internet pourront retrouver sur la Toile (www.assemblee-nationale.fr) les débats du 26 septembre à l'Assemblée, notamment la remarquable intervention du député UMP Jacques Myard, dissident au moins sur ce point, et sur notre site www.voxlatina.com divers documents, réactions et articles, notamment de notre ami Denis Griesmar, grand spécialiste, membre d'ALF et fils de notre vice-président-éditorialiste.

Extrait de l'explication et de la réaction qu'un site québécois indépendantiste, « Pour-le-Pays-du-Quebec », faisait circuler sur la Toile le 28 septembre, après le vote de l'Assemblée nationale française :

Basic english for everybody

(Trois sous-titres en anglais dans une ironie intentionnelle : voir la phrase finale de l'auteur de l'article)

Jusqu'à la ratification du protocole de Londres, une entreprise qui désire protéger une invention en Europe doit d'abord déposer sa demande soit en anglais (66 % des cas), soit en allemand (27 %), soit en français (7 %). Une fois le brevet délivré (après 4 ou 5 ans), elle doit le traduire dans toutes les langues des pays où elle souhaite une protection.

Dans le coût d'obtention d'un brevet, les frais de traduction s'élèvent à 3 400 € en moyenne sur un total de 27 000 €. À ce coût d'obtention s'ajoutent les taxes annuelles (de l'ordre de 90 000 € sur 20 ans).

Le protocole de Londres, se focalisant sur la réduction des frais de traduction, limite l'obligation de traduction aux « revendications », soit 2 à 5 pages par brevet (à l'exclusion des importantes « descriptions »).

Les principaux bénéficiaires du protocole de Londres sont les multinationales, en particulier les laboratoires pharmaceutiques qui dépensent des sommes colossales en brevets, et les entreprises américaines et asiatiques qui pourront se protéger à moindre coût, n'ayant plus besoin de traduire en français leurs brevets européens.

Les perdants potentiels sont les petites et moyennes entreprises qui devront traduire à leurs frais les descriptions en anglais ou en allemand des brevets concurrents pour s'assurer qu'ils ne réalisent pas de contrefaçon à leur insu.

Le gouvernement français, par la bouche de **Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Francophonie, se justifie de ratifier le protocole de Londres** en assurant que le français sera au même rang que l'anglais et l'allemand... À ce détail près qu'il ne concerne déjà plus que 7 % des demandes de brevets . (...)

French pride

Pour Claude Hagège et Erik Orsenna, **les fallacieuses économies sur les coûts de traduction cachent une volonté d'avancer vers la société mondialisée anglophone dont rêvent quelques cadres et dirigeants de haut vol.**

Dans cette société-là, malheureux seront les cadres, techniciens et commerciaux incapables de penser, écrire, débattre et argumenter en anglais. « **Si le français n'est plus utilisé par le monde scientifique, alors il deviendra une langue vernaculaire, que nous n'utiliserons que lors des conversations familiales** », prévient Bernard Lecherbonnier, linguiste à l'université de Paris-XIII.

My tailor is rich

Il va de soi que c'est une bonne chose que beaucoup de jeunes Français sachent tenir de petites conversations en anglais, comme dans d'autres langues ; c'est aussi une bonne chose que les entreprises puissent recruter des cadres parfaitement à l'aise avec l'anglais pour des besoins spécifiques.

Le « *bilinguisme* » français-anglais généralisé est-il pour autant inéluctable et même souhaitable ? **Faut-il se féliciter que de grandes entreprises imposent à leurs cadres l'usage de l'anglais en réunion, y compris parfois lorsque la réunion se tient exclusivement entre Français !?**

Notons en premier lieu que le bilinguisme n'est pas indispensable à la réussite personnelle. (...)

J'ai pu constater que nos meilleurs patrons (y compris à la tête d'une très grande entreprise aéronautique européenne) sont réticents à tenir une conversation approfondie dans la langue de Shakespeare...

J'ai aussi pu constater que M. Boutros Boutros Ghali, qui fut un excellent secrétaire général de l'ONU, met un casque de traduction lorsqu'un Américain intervient à la tribune !

A contrario, je ne m'étendrai pas sur les performances entrepreneuriales de deux grands patrons, Jean-Marie Messier (Vivendi) et Jean-Yves Haberer (Crédit Lyonnais), qui l'un et l'autre se flattaient de vivre et parler en Américains.

Les syndicats ont commencé à combattre vigoureusement cette mode funeste.

Le président Mitterrand, qui se gardait de parler autrement qu'en français à l'étranger, a souligné l'intérêt de la traduction dans une négociation politique aussi bien que commerciale : elle laisse à chacun du temps pour réfléchir et préparer ses réponses !

Qui plus est, une négociation en direct est toujours déséquilibrée entre celui qui parle et pense dans sa langue maternelle et celui qui doit plus ou moins chercher ses mots.

À l'échelon macroéconomique, notons que le Japon a pu tailler des croupières aux Occidentaux dans les années 1980 sans rien renier de ses traditions, de sa langue et de son écriture, et sans que ses dirigeants et cadres soient devenus massivement bilingues.

Dans l'avenir, il est douteux que 1,5 milliard de Chinois se mettent à l'anglo-américain. On peut en revanche tenir pour vraisemblable que des solutions techniques permettront des traductions instantanées via un mobile et rendront vaines nos gesticulations autour du bilinguisme.

Au moment où l'on s'inquiète en France de ce qu'un quart des enfants quittent l'école sans maîtriser la langue française, sans doute l'urgence est-elle de ce côté-là plutôt que dans la généralisation de l'anglais en maternelle ou au primaire...

NB : Si vous ne comprenez pas les titres de cet article, je crains que vous ne soyez mal engagé dans la voie du bilinguisme radieux promis par (des) hyperactifs élus.

André Larané

<http://cf.groups.yahoo.com/group/Pour-le-Pays-du-Quebec/>

VIGILE.NET, le journal pour l'indépendance du Québec : <http://www.vigile.net>
LES ANCIENS COMBATTANTS QUÉBÉCOIS : www.ancienscombattantsquebecois.com

Lisez aussi, chers adhérents, l'article ci-après de Bernard Lecherbonnier, auteur de *Pourquoi veulent-ils tuer le français ?* (Albin Michel), qui éclaire l'un des enjeux qui nous concernent dans cette funeste affaire des brevets.

LA CRISE DE LA TERMINOLOGIE (22 septembre 2007)

Les progrès de la science, des techniques et des services aboutissent à la création permanente de nouveaux concepts et objets.

Il est derrière nous, le temps où la terminologie à la Diderot n'avait pour objet que les termes de métiers pour désigner matières, outils ou processus de fabrication. Aujourd'hui prolifèrent au quotidien innovations, inventions et découvertes dans tous les domaines d'activités. Il n'est pas rare qu'un seul domaine, comme la médecine ou l'océanographie, compte à lui seul deux ou trois fois plus de termes que le lexique général de la langue française...

La production de termes français constitue la condition fondamentale de la survie de notre langue. La démonstration en est donnée à travers l'exemple des pays qui ne produisent aucun effort terminologique. Ces pays – il en est ainsi de certains États nord-européens – sont d'ores et déjà obligés d'enseigner en anglais la quasi-totalité des disciplines dans leurs universités.

Les grandes langues européennes ont des positions diverses face à la question terminologique. Certains pays ont abdiqué, admettant qu'une seule langue, l'anglais, suffirait désormais pour traduire la modernité. Les Italiens semblent résignés à cette idée alors que les Polonais résistent avec obstination... L'attitude des Allemands est ambiguë : si leur patriotisme linguistique semble faible, ils continuent en revanche à déposer leurs brevets en allemand, ayant bien compris que la

raison économique leur imposait ce choix. La position de la France est incohérente. Sans moyens spectaculaires, mais clairement soutenue par les gouvernements successifs depuis Georges Pompidou, la terminologie française est restée une grande préoccupation des académies, des associations professionnelles et des ministères jusqu'en 1981. Ensuite n'a guère subsisté que ce qui a relevé du bénévolat et de l'institutionnel (commissions ministérielles de terminologie). Même les associations reconnues d'intérêt public ont dû trouver des financements privés : il en est ainsi du CILF (Conseil international de la langue française) qui a signé des contrats avec des fédérations patronales (métallurgie...) et avec des académies, notamment l'Académie de médecine. Cette dernière a réalisé dans ce cadre un travail exemplaire (dix grands volumes de terminologie médicale, secteur par secteur, de plusieurs centaines de milliers de termes). Il est à noter que les éditeurs privés ont toujours refusé de diffuser les dictionnaires du CILF qui a donc le plus grand mal à faire connaître ses productions.

La terminologie française fait encore front aux enjeux de la modernité grâce aux Belges, aux Suisses et aux Canadiens très bien organisés en la matière et, surtout, grâce aux organisations internationales – en premier lieu les Nations unies – qui sont obligées de produire en permanence un nombreux vocabulaire technique à des fins de traduction, le français restant – jusqu'à

quand ? – une langue internationale dans laquelle doivent être en effet traduits tous les débats internationaux. Les grands sites terminologiques de langue française à destination des traducteurs et des professionnels sont financés par les institutions multilatérales (ONU, UNESCO, OCDE, BIT...).

Le maintien de l'obligation de traduire systématiquement en français tous les brevets est la condition *sine qua non* de la survie du français scientifique et technique.

La terminologie scientifique française exige un débat de fond et ne peut être expédiée aux oubliettes sous prétexte de ratifier à la va-vite un protocole scélérat. Ce dernier a évidemment une portée politique car, au-delà de la question terminologique, se profile le maintien du statut international de la langue française. En un mot, pourra-t-on demain dire le droit, soigner des patients, concevoir un programme aéronautique, explorer les océans, gérer une société, etc. en s'exprimant en français ? On sait qu'un certain nombre d'entreprises ont d'ores et déjà fait le choix de l'anglicisation.

En tout état de cause, si l'État ne protège pas et ne promeut pas la terminologie en langue française, toute politique en faveur de la recherche en France est mort-née.

Bernard Lecherbonnier

II

OFFENSIVE GÉNÉRALE CONTRE LE FRANÇAIS ? NÉCESSAIRE CONTRE-OFFENSIVE...

Cette affaire des brevets s'inscrit dans un mouvement d'ensemble d'autant plus inquiétant qu'il est vaste.

Ce sujet nous a mobilisés ces mois derniers.

Cela va sans doute requérir une mobilisation plus générale et plus forte de toutes les forces encore françaises dans ce pays.

Extrait (complété par quatre alinéas de lettres antérieures) de la **lettre que nous avons adressée dès septembre à Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, et à divers hauts responsables et parlementaires français :**

Vous avez été, comme nos associations, au moins gêné par les récentes déclarations du ministre Xavier Darcos, qui fut pourtant, il y a peu de temps, ministre délégué chargé de la Coopération et de la Francophonie, sur la nécessité de rendre la France bilingue.

Il ne semble pas que M. Darcos ait parlé d'« enseignement précoce de l'anglais » mais d'« enseignement précoce des langues vivantes ». Néanmoins, tout le monde aura compris que lorsque 90 % des parents sont encouragés à choisir l'anglais à l'école, le bilinguisme dont il est question est un bilinguisme français-anglais. Qui plus est, si les mots ont un sens, le bilinguisme signifie que l'on atteint dans les deux langues un niveau de compétence à peu près comparable. Vu sous cet angle, il n'y a guère de place pour une troisième langue, c'est-à-dire pour une seconde langue vivante, au détriment de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et d'une communication vraie entre les grandes cultures non anglophones du continent. À plus ou moins long terme, il pourrait ne plus y avoir de place pour le français lui-même...

Vous avez immédiatement perçu l'ampleur des interrogations soulevées en France, dans toute la Francophonie, et ailleurs dans le monde.

Vous avez peut-être envisagé de saisir aussitôt monsieur le président de la République française, et de le prier d'apporter publiquement des nuances – pour le moins – aux déclarations de son ministre de l'Éducation nationale.

En effet, tous les mouvements et associations qui avaient accueilli avec faveur et espoir les engagements de M. Nicolas Sarkozy candidat sont d'autant plus perplexes à la lecture du communiqué de M. Xavier Darcos qu'ils font le **rapprochement avec :**

- la volonté de son gouvernement, affichée, publiée dans la grande presse dès le début de l'été, de ratifier le protocole de Londres sur les brevets européens, à la fois funeste pour notre langue et, de surcroît, non vraiment bénéfique pour notre économie et la compétitivité de notre recherche et de nos entreprises (PME-PMI), au point qu'il nous paraît nécessaire de surseoir jusqu'au printemps 2008 au débat parlementaire sur cette ratification qui attend depuis sept ans et n'a rien de vraiment urgent au regard des vrais enjeux, afin de permettre la mise au point de solutions raisonnables ;

- les hésitations du gouvernement à élaborer et déposer un projet de loi – ou à approuver une proposition de loi émanant du Parlement – afin de compléter la « loi Toubon » de 1994, par des dispositions imposant la traduction en français de tout texte en langue étrangère qui pourrait être source de contentieux en France : les procès gagnés par les syndicats récemment mobilisés dans les grandes entreprises contre les logiciels imposés en anglais sans traduction au personnel, ainsi victime de discriminations ethnolinguistiques illégales dans le travail, montrent la voie, prouvent la nécessité d'une telle clarification législative ;

- le silence de l'Administration sur un aspect – occulté par des médias fort prudents – de l'affaire des irradiés d'Épinal et d'autres hôpitaux du pays : le fait que la « mauvaise maîtrise des appareils par le personnel » ait été due au moins pour partie au refus de traduire les logiciels et notices d'utilisation qui étaient uniquement en anglais ; la presse allemande, elle, s'est montrée moins discrète sur les faits analogues qui se sont produits récemment dans des hôpitaux allemands ; l'unilinguisme, en l'occurrence le « tout-anglais », tue ;

- l'absence – semble-t-il – de réaction gouvernementale à la directive de Bruxelles, émanant des services du commissaire chargé des Transports, le Français M. Jacques Barrot, exigeant la fin en mars 2008 de la tolérance qui permettait à des pilotes français, fiers d'appartenir à un pays pionnier de l'aviation, de s'entretenir, dans l'espace aérien français, en français avec les aiguilleurs du ciel français ;

- le retard apporté aux démarches nécessaires et urgentes auprès du Comité international olympique afin d'affirmer la place du français langue de l'olympisme lors des importants Jeux de 2008 à Pékin ;

- le laisser-faire dans des cas particulièrement injustifiés de passage à l'anglais dans de grandes manifestations publiques, telle la manifestation aérienne désormais baptisée « Rennes airshow » ; en France, pourtant grande pionnière de l'aviation dans le monde, traditionnellement siège d'une grande industrie aéronautique (civile et militaire), 98 ans après la première traversée de la Manche en avion par le Français Louis Blériot (1872-1936) ;

- l'absence de suite donnée à la demande, présentée constamment depuis 1992 par nos associations et des parlementaires, d'introduire dans notre Constitution une légitime contrepartie aux engagements européens de la France, par la reconnaissance de ses engagements pour la Communauté francophone ; voici la phrase pertinente, arrêtée avec l'aide de feu le sénateur et ministre Maurice Schumann : « La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération » ;

- l'apparente insuffisance de prise en considération du caractère international, multilatéral francophone, de la chaîne de télévision TV5 dans la légitime refonte des instruments de la politique audiovisuelle extérieure de la France ;

- ce qui ressemble moins à un report ou à un changement de lieu qu'à une mise en cause dans la création à Paris de la grande Maison de la Francophonie, promise par la France lors du Sommet francophone de 2002 à Beyrouth, puis lors des deux Sommets suivants ;

- sans oublier un détail aussi révélateur que troublant : selon *le Canard enchaîné* (octobre 2007), Mme Christine Lagarde, ministre de l'Économie et des Finances, renvoie à ses collaborateurs hauts fonctionnaires français à Bercy des commentaires et instructions en anglais sur les notes internes qu'ils lui adressent...

Veillez agréer l'expression de notre espoir et de toute notre considération. (...)

Nous avons étayé cet espoir, placé au premier chef dans le président de la République, en rassemblant toutes les déclarations très favorables à notre cause émises par le candidat au cours de la campagne de l'élection présidentielle. Les voici, à toutes fins utiles :

M. NICOLAS SARKOZY et la langue française

Langue française

« Nous avons le devoir pour nos enfants, pour l'avenir de la civilisation mondiale, pour la défense d'une certaine idée de l'homme, de promouvoir la langue française. Si je suis élu, je mettrai la francophonie au rang des priorités diplomatiques de la France. Je renforcerai tout à la fois le dispositif de l'action culturelle de la France à l'étranger et l'aide à la création, parce que c'est par la création que le français rayonne. Je veillerai à ce que dans les entreprises installées sur le territoire français la langue de travail soit le français dès lors qu'il n'y a aucune nécessité économique ou commerciale qui oblige à s'exprimer dans une autre langue. Je me battrai pour que, dans les instances européennes et à l'ONU, le français continue d'être employé. Ce sera naturellement une obligation absolue pour tout représentant de la France dans des organisations internationales. »

Charte européenne des langues régionales

« Si je suis élu, je ne serai pas favorable à la Charte européenne des langues régionales. Je ne veux pas que demain un juge européen, ayant une expérience historique du problème des minorités différente de la nôtre, décide qu'une langue régionale doit être considérée comme langue de la République au même titre que le français.

Car au-delà de la lettre des textes, il y a la dynamique des interprétations et des jurisprudences qui peut aller très loin. J'ai la conviction qu'en France, terre de liberté, aucune minorité n'est opprimée et qu'il n'est donc pas nécessaire de donner à des juges européens le droit de se prononcer sur un sujet qui est consubstantiel à notre identité nationale et n'a absolument rien à voir avec la construction de l'Europe. »

Diversité linguistique et divers

« La diversité linguistique, c'est la condition de la diversité culturelle et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La langue n'est pas une marchandise, la langue n'est pas une technique » (discours de Caen, 9 mars 2007).

« L'obsession d'une langue unique au prétexte de l'efficacité est un leurre qui masque les effets de domination de la pensée unique dont la langue unique est l'antichambre » (discours de Caen, 9 mars 2007).

« Je me battraï pour que dans les instances européennes et à l'ONU le français continue d'être employé. Ce sera naturellement une obligation absolue pour tout représentant de la France dans des organisations internationales » (discours de Caen, 9 mars 2007).

« La culture générale, elle, doit être une préoccupation constante. Et quand nos enfants apprennent des langues étrangères, et je souhaite qu'ils en apprennent obligatoirement au moins deux, il faut que cet apprentissage soit aussi un apprentissage de culture et de civilisation. »

« Je souhaite que nos enfants apprennent les langues à travers la littérature, le théâtre, la poésie, la philosophie, la science » (lettre aux éducateurs, 4 septembre 2007).

Brève

ENFIN LA TERMINOLOGIE FRANÇAISE SUR UN SITE ! GRÂCE À LA DGLFLF... VISITEZ LE SITE :

www.franceterm.culture.fr

La défense du français dans l'UE, « objectif prioritaire » de Paris – PARIS, 19 juillet 2007 (AFP)

La défense du français comme « langue de travail de l'Union européenne » est l'un des objectifs prioritaires de Paris pour défendre la langue française dans le monde, a affirmé jeudi le secrétaire d'État à la Francophonie Jean-Marie Bockel.

Face aux « dernières évolutions guère encourageantes » concernant la place de la langue française dans l'Union européenne, la France veut faire un « effort particulier en direction des pays d'Europe » qui viennent d'entrer dans l'UE, a ajouté M. Bockel dans un discours à Paris.

Parmi ses « objectifs prioritaires » figure « la bataille pour le maintien du statut du français comme langue de travail dans l'Union européenne, et par conséquent pour sa place de grande langue de communication internationale », a-t-il dit.

M. Bockel a souligné qu'il faudrait que « le français puisse être davantage perçu comme une langue des affaires ».

« Nous devons également mettre l'accent sur l'Afrique francophone, le Maghreb, le Proche-Orient, qui constituent les bassins de francophonie les plus étendus », a-t-il poursuivi.

Il a aussi affirmé que le réseau culturel français (centres et instituts français à l'étranger) était « aujourd'hui à la limite de l'asphyxie financière » et devait être revu, notamment par « une plus grande régionalisation et une simplification du dispositif ».

Pour le secrétaire d'État, la France, « engagée dans la compétition internationale des savoirs » doit « ouvrir plus largement encore » ses grandes écoles et universités pour attirer « les élites mondiales ».

Il a salué la chaîne TV5Monde devenue selon lui « l'un des trois plus grands réseaux mondiaux de télévision, aux côtés de MTV et CNN ».

Il a également rappelé que la chaîne d'information multilingue France 24 avait pour but de « toucher les élites au-delà du monde francophone ». Il a affirmé qu'elle devait « être à la hauteur des espérances » notamment en créant « l'événement par l'exclusivité ».

Langues étrangères

« Je me battraï pour que soit généralisé partout en Europe l'enseignement de deux langues étrangères parce que c'est la seule façon efficace pour que l'hégémonie de l'anglais soit battue en brèche. »

Chers adhérents et lecteurs, dans ce numéro important, chargé de « munitions », d'arguments à employer dans toutes les luttes qui sont les nôtres, et que nous vous engageons à mener tous avec une particulière intensité et à faire mener par de nouveaux adhérents et militants à recruter par vous tous, afin de faire face aux très graves menaces que subissent plus que jamais notre langue et la Communauté francophone, nous vous invitons à lire attentivement les deux parties suivantes de ce bulletin – de cette revue, dirons-nous –, sur les enjeux de la coexistence entre le français et l'anglo-américain, puis sur la Communauté francophone.

Vous avez besoin d'un terme français? *France Term* est un site consacré aux termes recommandés au *Journal Officiel* de la République française. Il regroupe un ensemble de termes de différents domaines scientifiques et techniques et ne constitue en aucun cas un dictionnaire de langue générale.

Certains de ces termes sont cependant d'usage courant. L'emploi des termes recommandés s'impose à l'administration, mais chacun peut les adapter.

Abonnez-vous pour être tenu informé des publications dans les domaines qui vous intéressent et participez à l'enrichissement de la langue française en nous déposant vos suggestions dans la boîte à idées.

III

QUELLE COEXISTENCE ENTRE LE FRANÇAIS ET L'ANGLO-AMÉRICAIN ?

Le professeur Charles Durand, membre fidèle d'ALF, auteur de La Nouvelle Guerre contre l'intelligence, nous alerte sur les dangers de l'abus de la langue dominante :

Effectivement, la lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Xavier Darcos ne parle pas de plurilinguisme mais de bilinguisme. Cependant, il est probable que par « bilinguisme », Sarkozy, ou celui qui a rédigé cette lettre de mission, veuille dire que le lycéen doté de son bac devrait parler deux langues étrangères. Cette politique d'apprentissage de deux langues étrangères a été mise en place depuis trop longtemps pour être abandonnée brusquement. Le terme a été probablement mal choisi. Tout au moins, c'est mon interprétation mais elle est peut-être erronée.

En revanche, Sarkozy insiste bien sur le fait que l'apprentissage doit commencer dès le début de la scolarisation, et cela, pour moi, est assez inquiétant... Bien sûr, je sais fort bien que l'acquisition d'une langue étrangère est plus facile lorsqu'on est jeune. C'est ainsi que l'on engageait autrefois dans les familles bourgeoises une nourrice étrangère pour apprendre aux jeunes enfants une autre langue, européenne dans tous les cas. On sait aussi que, dans les familles royales ou princières, l'étude des langues étrangères est entamée très tôt mais, à de rares exceptions près, les

familles princières contemporaines ne produisent strictement rien. Tout au plus, comme Beatrix de Hollande, leur travail consiste à surveiller de près leurs fortunes personnelles.

Un apprentissage précoce d'une langue étrangère souligne implicitement sa nécessité qui est perçue comme absolue, comme l'était dans les colonies d'autrefois la langue du colonisateur. Il était impossible pour un indigène d'ambitionner un poste respectable sans parler le français dans les colonies françaises, et cette situation était exactement la même dans les autres colonies, qu'elles fussent anglaises, néerlandaises ou portugaises. Impossible pour un citoyen du Turkménistan ou de Moldavie, avant 1990, de penser pouvoir faire carrière sans une connaissance courante du russe. Bien sûr, le paysan vietnamien qui restait courbé sur son champ de riz n'avait nullement besoin d'apprendre le français en 1920. Bien sûr, la tribu XYZ au fin fond du Nigeria pouvait se passer de la connaissance de l'anglais à la même époque mais tout Nigérien doté d'une ambition minimale de devenir cadre devait apprendre l'anglais et c'est toujours le

cas maintenant. Dans de nombreuses ex-colonies, il est toujours impossible pour les autochtones de vivre pleinement dans leur langue. Ils sont au mieux dans une situation constante de diglossie. Ils sont dans l'impossibilité de hisser leur langue au rang qu'il lui faudrait pour traiter de tous les sujets. Elle est en quelque sorte déçue de l'universel et demeure l'idiome que l'on parle seulement en famille et avec les amis. La question que je pose est la suivante : Cela doit-il être également le cas pour nous, citoyens d'Europe continentale ?

La créativité est-elle possible dans ce cas ? Dans l'histoire des sciences européennes mais aussi dans les sciences humaines, il y a eu incontestablement de très grands esprits qui connaissaient plusieurs langues européennes ainsi que, souvent, le grec ancien et le latin. Cependant, ces langues, même si elles avaient été imposées au niveau du système éducatif, ne revêtaient jamais le caractère indispensable qu'elles ont dans les situations de diglossie. Leibniz, qui connaissait plusieurs langues, pouvait penser et écrire dans sa propre langue. Les autres langues étaient acquises davantage

pour l'ouverture d'esprit qu'elles procuraient et, en aucun cas, elles n'étaient indispensables pour le travail à moins que ce travail n'impliquât des contacts directs avec des peuples de langues différentes, bien sûr.

Les situations de diglossie sont tout à fait différentes et le risque qu'elles constituent est de désapprendre la langue maternelle au profit de la langue du travail ou au profit de la langue officielle...

Je suppose que, à ce propos, ce que j'ai appris dans le système universitaire français dans les dernières années peut probablement s'appliquer aux autres pays de l'Union européenne. En tant que professeur d'informatique, j'ai dû, entre 1997 et 2003, lire des rapports de stage et des rapports de recherche qui couvraient un large spectre d'applications informatiques. Cette expérience me permet d'affirmer aujourd'hui que, dans ce domaine, la nécessité minimale de lire une multitude de documents de travail rédigés en anglais (livres universitaires étas-uniens, modes d'emploi de logiciels rédigés en anglais par des éditeurs quelquefois francophones, langages de programmation en anglais, etc.) fait

DÉSAPPRENDRE l'usage de la langue maternelle, le français en l'occurrence, et j'ai toutes les raisons de croire que cela est la même chose en Italie, en Allemagne et ailleurs. Ce désapprentissage de la langue maternelle revêt plusieurs aspects. Il serait superficiel et insuffisant de dire que ce phénomène se borne à remplacer des termes français (le français est bien sûr pris ici à titre d'exemple) par des termes anglo-américains. Si tel était le cas, le mal ne serait pas bien sérieux. C'est en fait beaucoup plus grave que cela car on assiste à une ébauche de déstructuration de la pensée scientifique. Raisonnements boiteux et mal articulés, difficultés et lourdeurs d'expression, confusions de sens, affirmations dénuées de preuves, prétentions exagérées, etc. Bien sûr, à l'oral, c'est la même chose, et en pire car, alors, on a encore moins le temps de penser qu'à l'écrit.

J'ai acquis, dans ma spécialité professionnelle, une expérience directe de ce phénomène qui me semble assez général dans les domaines scientifiques et qui transforme tranquillement nos futures élites techniciennes en infléchissant leur pensée et leur raisonnement. Il s'agit véritablement d'une dégénérescence de l'esprit qui aboutit à des pseudo-techniciens et à des sous-ingénieurs dont les « performances » sont souvent inférieures à celles de leurs homologues ayant suivi des cursus équivalents dans des pays pourtant sous développés. Très sensible en informatique, ce phénomène n'en existe pas moins dans les autres disciplines scientifiques également, quoique à un moindre degré qu'en informatique.

Il est évident que, si l'usage d'une langue étrangère doit aboutir à de tels résultats, alors, il est préférable de s'en passer.

Toutefois, le phénomène semble être actuellement lié à la seule langue anglaise. Je n'ai pas noté que l'apprentissage de l'allemand ou de l'italien provoque un phénomène similaire mais les locuteurs natifs de ces langues qui sont également ingénieurs et scientifiques semblent être contaminés par l'anglais de la même manière.

L'anglais en Europe continentale n'est clairement pas un facteur de progrès ! Il est évident que, contrairement à ce que les anglophones affirment, l'usage de leur langue en Europe continentale s'accompagne globalement d'une régression intellectuelle très sensible, comme je viens de l'expliquer.

Lorsqu'on parle d'apprentissage et d'usage des langues étrangères dans le cadre des études et du travail, cette dimension devrait être obligatoire-

ment prise en compte.

Il y a ensuite une remarque que j'aimerais faire à propos de vos derniers commentaires. En ce qui concerne les « élites » d'Europe de l'Est formées par les États-Unis, je pense que le terme « élite » est mal choisi. Je ne pense pas que l'une des caractéristiques spécifiques des élites soit de se faire manipuler et d'avoir fonction de marionnette pour une puissance extérieure. N'oublions pas que ces gens ont été choisis et formatés pour servir les intérêts des États-Unis qui ont pas la suite usé de leur influence pour les placer à des postes de responsabilité au sein des États visés, postes auxquels ces prétendues élites n'auraient peut-être pas pu accéder par elles-mêmes selon leurs seuls mérites.

Charles Durand

ARGUMENTAIRE EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

par Charles Durand

Sur 3 000 idiomes parlés dans le monde, 78 ont une littérature, et le français fait partie de ces grandes langues dont la diffusion est intercontinentale et dont la littérature a une réputation internationale. Les autres grandes langues sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le portugais et le russe.

Toutefois, contrairement au russe qui est confiné sur le continent euro-asiatique, le français a essaimé sur cinq continents. Le chinois, la plus parlée de toutes les grandes langues, est davantage diffusé, surtout par la diaspora chinoise, mais il n'a pas encore largement essaimé au delà du peuple asiatique han.

Avec le chinois, le sanscrit, l'arabe, le latin et le grec ancien, le français est l'une des six langues (il n'y en a que six !) à avoir débordé massivement sur d'autres idiomes. En effet, même si l'espagnol est actuellement nettement plus parlé que le français, l'espagnol n'a jamais fourni une partie substantielle de son vocabulaire à une autre langue comme cela a été le cas avec le chinois qui a fourni directement au coréen ou au japonais plus de 30 % de leurs vocabulaires respectifs. De la même manière, l'arabe a contribué dans des proportions similaires ou plus grandes au vocabulaire du perse et de nombreuses langues africaines. Quant au français, il a fourni plus de 50 % du vocabulaire anglais actuel.

Le français est parlé par les élites de nombreux pays. La reine d'Angleterre, l'empereur du Japon et sa famille le parlent couramment. Je viens d'apprendre que le français est encore utilisé quelquefois dans le système juridique anglais. Cinquante pays font partie de l'organisation de la Francophonie et si tous les citoyens, dans ces pays-là, ne parlent pas tous français, au minimum, les gens passablement éduqués savent communiquer en français.

De par son origine ou l'influence qu'il a eue sur le développement d'autres langues, le français est probablement, parmi les langues européennes, l'une des langues étrangères qui sont les plus faciles à étudier lorsqu'on a l'espagnol ou l'anglais comme langue maternelle. L'Alliance française qui compte le plus de membres est celle d'Argentine et ce n'est pas un hasard. Pour un anglophone, le français est nettement plus facile que l'allemand ou que le russe. Toutefois, l'espagnol sera peut-être plus facile car plus phonétique mais son utilité demeure limitée en dehors du bloc latino-américain.

La plupart du temps, l'étude du français, qui est facultative dans des pays tels que ceux d'Amérique latine ou au Japon, est entreprise par des gens qui sont, contrairement à ce que l'on constate pour l'anglais, réellement motivés pour l'étude de la langue étrangère qu'ils ont librement choisie. Ainsi, les gens ayant étudié le français atteignent souvent un excellent niveau qui leur permet de communiquer de manière efficace et à un niveau bien plus élevé que s'ils le faisaient en anglais. L'anglais dit « international » est, beaucoup trop souvent, une langue extrêmement pauvre, une sorte de pidgin, qui ne permet la communication qu'à un niveau élémentaire. Pour s'en convaincre, il suffit d'assister à un congrès scientifique « international » en langue anglaise dans lequel les participants non anglophones ont pourtant tous un niveau supérieur d'instruction.

L'anglais n'est pas une langue plus facile à apprendre que les autres, en raison de ses idiotismes et de ses très nombreuses irrégularités en dépit d'une grammaire facile. L'anglais est probablement « la langue la plus facile à mal parler ». C'est la conclusion du linguiste américain Edward Sapir qui arrive à le démontrer en quelques pages (lire simplement son ouvrage intitulé *Linguistique* dont la traduction française est disponible).

Apprendre le français, c'est vouloir penser différemment, car la pensée de langue française est fortement critique. C'est la principale motivation des Japonais qui l'apprennent dans un pays où la première langue étrangère étudiée à l'école (l'anglais) n'est pas choisie mais imposée. En apprenant le français, ils peuvent se sortir d'un monde stéréotypé et faire l'expérience d'une réflexion, d'une pensée qui sont tout simplement absentes du modèle anglo-saxon. Il ne faut pas oublier que, avant de la parler, on « pense » dans une langue et que cette pensée est différente suivant la nature de la langue. Les nations qui se regroupent autour de la Francophonie, ainsi que celles qui souhaitent intensifier l'étude du français sur leur territoire, telles que le Nigéria par exemple, désirent clairement démarquer leurs thèmes de préoccupation des discours de la presse anglo-saxonne dominante. C'est ainsi que l'on peut dire que, depuis la fin de la guerre froide, le français devient, de plus en plus, le véhicule d'expression des pays non alignés.

Une campagne de grande envergure pour renforcer et développer la place de la langue française, et aussi du multilinguisme, dans les organisations internationales vient d'être lancée par Boutros Ghali, ancien secrétaire général de l'ONU. On peut donc s'attendre à une demande accrue de fonctionnaires internationaux connaissant cette langue.

Le français est, actuellement, le seul concurrent sérieux de l'anglais. Bien que l'espagnol soit plus parlé, il demeure peu étudié en tant que langue étrangère, sauf en Amérique du Nord. Le chinois, la langue la plus parlée de la planète, demeure confiné sur son territoire et à la diaspora du peuple han. L'allemand, quant à lui, n'a pratiquement aucune diffusion hors des frontières européennes. Seul le français, comme l'anglais, bénéficie d'un réseau important de diffusion à l'échelle intercontinentale.

L'étudiant en français peut poursuivre ses études en français dans tous les domaines en Belgique, au Québec ou en France à une fraction du coût encouru si ces mêmes études étaient faites en anglais dans un pays anglo-saxon.

Étudier le français, c'est vouloir avoir une autre vision du monde que celle que le monde anglo-saxon offre. C'est une possibilité d'accès à d'autres sources d'information et de réflexion, et à un bagage scientifique et technique considérable. N'oublions pas que le premier micro-ordinateur était français (le Micral fut présenté au salon du SICOB en 1973) et que les techniques logicielles permettant l'émergence de la Toile, réseau réticulaire de serveurs télématiques, ont été conçues au CERN de Genève.

Enfin, il faut absolument insister sur le caractère néocolonial de la langue anglaise. La langue française n'a pas, à l'heure actuelle, cette caractéristique. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le livre d'Alastair Pennycook intitulé *English and the discourses of colonialism* dont j'ai fait un résumé que j'ai attaché à ce courrier et qui donne au lecteur toutes les références qui seront pertinentes. Je rappelle ici qu'il s'agit d'un ouvrage écrit par un anglophone qui a lui-même été impliqué dans l'enseignement de l'anglais en Asie du Sud-Est et en Chine durant plusieurs années.

Rayonnement du français

Ceux qui croient que l'hégémonie de l'anglo-américain dans le monde est le produit du hasard ou de la loi du marché et non pas d'une entreprise dûment planifiée auraient avantage à lire les textes qui suivent, qui ont été rédigés il y a quelques années, mais dont le contenu reste d'actualité ; ils ont été communiqués par M. Jean-Luc Dion, professeur retraité de l'UQTR (Université du Québec à Trois-Rivières).

« En bref, il y a une action concertée menée par le « British Council » et divers organismes états-uniens depuis des décennies pour que l'anglais se substitue aux principales langues dans le monde :

« Depuis le début des années 1990, l'expression « impérialisme linguistique » a fait fureur, notamment dans le domaine de la linguistique appliquée à l'anglais. L'ouvrage de Robert Phillipson, *Linguistic Imperialism*, publié en 1992 chez Oxford University Press, a contribué à populariser le terme. Phillipson est un Britannique, maître de conférences en anglais et en pédagogie des langues, professeur à l'université de Roskilde au Danemark. Selon Robert Phillipson, par ailleurs ex-membre du British Council, les stratégies politiques des États-

Unis pour établir leur domination mondiale seraient explicites depuis les années quarante. Des subventions massives seraient venues tant du gouvernement américain que du secteur privé. Par exemple, au milieu des années soixante, la Fondation Ford finançait des projets pour renforcer l'anglais dans trente-huit pays. L'ouvrage de Robert Phillipson reprend les termes du « rapport confidentiel » d'une conférence anglo-américaine tenue en 1961 pour définir une stratégie d'expansion de la langue anglaise :

« L'anglais doit devenir la langue dominante remplaçant les autres langues et leurs visions du monde : chronologiquement, la langue maternelle sera étudiée la première, mais l'anglais est la langue qui par la vertu de son emploi et de ses fonctions deviendra la langue fondamentale. »

Gaston Laurion

Secrétaire général du FFI-Québec

BRÈVE . . .

Allemagne : 47 erreurs médicales liées à une faute de traduction

AFP - Dimanche 12 août 2007

BERLIN (AFP) - Quarante-sept patients opérés du genou dans un hôpital de Berlin ont été victimes d'une erreur médicale en raison d'une mauvaise traduction de la notice concernant la prothèse qu'on leur a implantée, rapporte dimanche le quotidien berlinois *Tagesspiegel*.

« Cet accident est impardonnable », a reconnu le responsable de l'institut qui chapeaute l'hôpital Sankt-Hedwig, Reinhard Nieper, interrogé par le journal.

Les patients souffraient à l'articulation du genou. La prothèse était censée leur redonner de la mobilité.

Mais les médecins ont implanté ces prothèses sans y ajouter le ciment qui était prévu, car l'autocollant en allemand indiquait « prothèse ne nécessitant pas de ciment ». En anglais pourtant, l'indication d'origine évoquait une prothèse « Non-Modular Cemented » (non modifiable et devant être cimentée), rapporte le *Tagesspiegel*.

Les médecins ont été formés à l'utilisation de la prothèse sans que quiconque ne remarque l'erreur. Un représentant du fabricant, présent lors des premières opérations réalisées à Berlin, n'a rien constaté d'anormal, ajoute le journal.

Les patients, opérés entre mai 2006 et mars 2007, ont été informés de l'erreur et, de fait, un tiers d'entre eux avaient fait état de « problèmes » avec leur nouvelle prothèse.

La moitié des malchanceux a choisi de se faire réopérer, précise le *Tagesspiegel*, et un tiers l'a déjà été, aux frais de l'hôpital, naturellement.

Un professeur de chirurgie orthopédique, Heino Kienapfel, a déploré que « certains produits arrivant sur le marché européen ne portent d'indications qu'en anglais », au lieu d'être traduits d'emblée en plusieurs langues ou de porter des pictogrammes. « C'est un problème », a-t-il jugé.

Un de nos membres actifs et parmi les plus fidèles, Yves Montenay, a participé comme nous au colloque « Europe et Francophonie » organisé en mars dernier par l'AFAL.

Il nous a autorisés à reproduire son texte dans notre revue, sous son titre

Le monde méditerranéen musulman, enjeu linguistique pour l'Europe

Le monde méditerranéen musulman est peuplé de plus de 250 millions de personnes, Arabes pour les deux tiers, Turcs pour la plus grande partie du reste. Son poids n'est donc pas négligeable par rapport à l'Europe. Et cela non seulement en démographie mais aussi en économie. En effet, chacun de ces pays commerce bien plus avec notre continent qu'avec ses voisins. Par exemple, le Maroc importe et exporte surtout avec la France, l'Espagne et l'Italie, pratiquement pas avec l'Algérie, très peu avec les autres pays arabes, sauf pour le pétrole, matière pour laquelle les sommes sont importantes, mais les contacts humains pratiquement nuls. La situation est voisine en Algérie et en Tunisie tandis que les deux « poids lourds », l'Égypte et la Turquie, qui se développent rapidement, sont également surtout tournés vers l'Europe, notamment centrale et orientale, accessoirement vers l'est et le sud du Moyen-Orient et nettement moins vers le Maghreb.

Cela explique que l'arabe soit peu utilisé commercialement, bien que ce soit une langue de vieille culture et commune à la plupart des pays musulmans méditerranéens : les pays arabes, bien sûr, mais aussi la Turquie où il est une langue de culture pour les patrons dynamiques et religieux de l'AKP (parti islamiste modéré au pouvoir) et même en Israël où l'arabe est la deuxième langue officielle. Les 80 millions de Turcs parlent, eux, une

langue qui n'est pas internationale et utilisent l'anglais ou l'allemand dans leur commerce avec l'Europe. La vieille bourgeoisie francophone turque existe toujours mais elle est maintenant noyée dans la masse des nouveaux patrons dont nous venons de parler. De même, la bourgeoisie francophone égyptienne est toujours présente mais n'est plus qu'une composante parmi d'autres de l'élite économique. La langue de contact avec l'Europe est ainsi principalement le français au Maghreb et largement au Liban. Pour le reste, l'anglais est prépondérant. Il y a toutefois suffisamment de francophones en Égypte, en Jordanie, en Palestine, en Syrie et en Turquie pour être les interlocuteurs de ceux qui désireraient le français comme langue de contact.

La prépondérance de l'anglais est accentuée par le fait que l'on aborde nos voisins dans cette langue, sans leur demander s'ils en parlent une autre. J'ai vu ainsi des Libanais pratiquant un français d'excellent niveau ânonner en anglais devant des auditoires francophones dont le président français ignorait la spécificité libanaise et croyait se montrer « moderne » en imposant l'anglais comme langue de réunion. On a vu aussi « Bruxelles » envoyer des dossiers uniquement en anglais aux Maghrébins.

Bref, si les acteurs francophones ne sont pas attentifs,

l'évolution des langues de communication entre la Méditerranée musulmane et l'Union européenne pourrait se faire, comme à Bruxelles, à l'avantage de l'anglais et au détriment du français. Inversement, une attitude lucide et déterminée des francophones dans les relations linguistiques méditerranéennes appuierait efficacement la même attitude à Bruxelles. Ce serait de l'intérêt non seulement du français en général mais aussi de l'élite francophone de la rive arabe.

La question est toutefois encore plus difficile que pour les langues européennes à Bruxelles. En effet, dans ce dernier cas, nous devrions pouvoir compter sur l'appui des Allemands et peut-être d'autres pays pour le plurilinguisme intereuropéen, alors qu'en Méditerranée musulmane seuls l'anglais et le français sont en concurrence et les jeunes générations allemandes peuvent être tentées d'y favoriser l'anglais. Pour l'instant, la prégnance du français au Maghreb est telle que les institutions allemandes y sont francophones, mais un rôle plus important de Bruxelles pourrait faire évoluer cette situation. Cela rend encore plus importante la nécessité de l'axe franco-allemand pour la pluralité linguistique, nos voisins nous appuyant au Maghreb tandis que nous les aiderions à Bruxelles.

YVES MONTENAY

NDLR : Yves Montenay, centralien, Sciences-Po, docteur en géographie humaine, a eu une double carrière en entreprise et dans l'enseignement supérieur. Les deux l'ont mené à travailler sur les cinq continents, et notamment dans des pays du « Sud ». Il intervient surtout dans les domaines des relations Nord-Sud, particulièrement avec les pays francophones et musulmans, en veillant à l'interaction entre la démographie, le politique et l'économique. Il a publié aux Belles Lettres *Le Mythe du fossé Nord-Sud* (2003), *Nos voisins musulmans* (2004), et *La Langue française face à la mondialisation* (2005), puis *Retraites, familles et immigration en France et en Europe*, en 2006 chez l'Harmattan, et *Démographie politique du monde arabe* (numéro spécial des *Cahiers de l'Orient*, sous presse).

IV QUELLE FRANCOPHONIE (COMMUNAUTÉ ORGANISÉE) ?

Le français, atout économique (Communiqué de Jacques Myard, mai 2007)

La langue française, si l'on en croit certains esprits forts, n'a plus sa place dans le monde international des affaires. Elle serait devenue un outil obsolète, une sorte de langue morte, tout juste parlée encore par les esprits nostalgiques épris de culture, de musées, de peintures, bref de ce qui ne compte plus guère dans la dure réalité de la compétition mondiale. Car, pour s'éveiller aux espérances de la mondialisation, seul le *globish*, né de l'union abâtardie de la langue de Shakespeare et des idiomes texans, serait le sésame pour faire des affaires et pénétrer l'ensemble des marchés émergents.

Cette analyse est réductrice. La croyance qu'un seul véhicule linguistique permet de se faire comprendre dans le vaste monde est non seulement illusoire mais elle est aussi suicidaire pour les entreprises françaises qui, ce faisant, négligent leurs intérêts à long terme.

Imposer l'utilisation du *globish* dans la vie des entreprises en France, c'est, de surcroît, créer des tensions sociales totalement inutiles et déstabilisatrices, pour ne pas dire aliénantes, pour la très grande majorité des salariés. Il est symptomatique de relever que les syndicats se saisissent de ce thème de bataille et, à ce titre, ils ont fondamentalement raison de réagir.

Pour la première fois, en février dernier, sous la conduite du syndicat CFTC, s'est tenue à l'Assemblée nationale une réunion avec les associations de défense de la langue française et de la francophonie, des chefs d'entreprise, afin de dénoncer ces dérives et de défendre mordicus la place de la langue française au sein des entreprises.

Cette réunion à l'Assemblée nationale n'est pas fortuite puisque de nombreux parlementaires interviennent régulièrement pour défendre notre langue, inscrite à l'article 2 de la Constitution comme la langue de la République et objet de la loi Toubon du 4 août 1994 qui précise son utilisation dans la vie publique.

Celles et ceux qui, jouant les apprentis sorciers, méprisent notre langue et imposent le *globish* au sein même des entreprises françaises devraient y regarder à deux fois car cette démarche est de nature à provoquer des révoltes. Les hommes peuvent se battre pour un

bout de terrain ou un bout de territoire, mais ils se battent avant toute chose, comme le prouvent de multiples exemples à travers le monde, pour leur langue qui est l'incarnation même de leur identité.

Il n'est, en effet, pas tolérable qu'une grande entreprise française annonce à ses salariés le décès accidentel de l'un de leurs collègues de travail en anglais, qu'une autre les informe de la délocalisation de son site en anglais, que les outils de travail, les messageries, les logiciels, les réunions – alors même que 98 % des participants sont des francophones – fassent prévaloir la langue anglaise.

Non seulement l'utilisation d'une langue étrangère peut entraîner des fautes et des erreurs au détriment de la sécurité des salariés – on se souvient du cas dramatique d'Épinal, mais elle constitue dans la plupart des cas un handicap qui diminue la productivité des entreprises.

Ces entreprises qui abandonnent la langue française jouent en réalité à terme directement contre leurs intérêts en se privant d'un avantage concurrentiel indubitable.

C'est une technique vieille comme le monde des puissances ou économies dominantes que d'amener leurs adversaires et concurrents à jouer sur leur terrain. En utilisant systématiquement la langue de leur concurrent, nos entreprises perdent un avantage fantastique, celui de la maîtrise des concepts et de la pensée. Malheureusement, c'est un piège que nombre de nos concitoyens n'évitent pas, par naïveté ou par vanité.

En effet, « le combat de la langue va bien au-delà de la langue », rappelle le secrétaire de l'OIF Abdou Diouf. Le français est un moyen formidable d'influence, un atout majeur à travers la francophonie pour gagner à nos idées, à notre mode de penser, à notre économie, des peuples qui trouvent dans notre culture les moyens et les espoirs pour accéder au monde moderne et à des conceptions humanistes nouvelles tout en résistant à l'envahissement de la pensée unique globalisée.

Se priver de ce moyen, c'est, à terme, se priver d'une influence et de nombreux relais. Toutes les entreprises françaises bénéficient encore aujourd'hui de ces correspondants formés dans nos universités, parlant notre langue, adoptant notre culture. Que restera-t-il de ces atouts si, aujourd'hui, les nouveaux « idiots utiles » de l'influence américaine, notamment, oublient leur langue et leur culture ?

La réponse est simple : les jeunes étudiants étrangers se tourneront naturellement vers les universités anglaises, américaines, en dépit de la Paris School of Economics (*sic* !). Pourquoi devraient-ils faire l'effort d'apprendre notre langue puisque les Français eux-mêmes y renoncent ? Ils choisiront l'original de l'enseignement en langue anglaise plutôt que sa vile et honteuse copie.

Rarement des esprits qui se targuent de modernité auront agi avec une telle désinvolture à l'encontre de leurs intérêts. De surcroît, une connaissance moins superficielle du marché linguistique permettrait à ceux-là

mêmes qui prétendent être à la manœuvre sur la scène internationale de se rendre compte qu'ils font le choix, en réalité, d'une langue en déclin. En 1990, l'internet parlait exclusivement en anglais ; aujourd'hui, celui-ci ne représente que 35 % des échanges – ce qui demeure important mais n'est plus prépondérant.

Surtout, l'anglais n'est pas le véhicule le plus apprécié pour pénétrer les marchés chinois ou japonais, ni ceux de l'Amérique latine et du Sud. Il est, certes, utile de parler l'anglais, mais il est indispensable de maîtriser d'autres langues dont le français. C'est d'ailleurs ce que certaines de nos entreprises comme Total, Renault ou PSA ont bien compris, en réorientant radicalement leur action linguistique.

Une nouvelle fois, nos élites économiques apprendront à leur détriment que leurs certitudes sont bien éloignées de la réalité. On ne joue pas contre son identité pour faire valoir ses intérêts sur la scène internationale.

Jacques Myard

Député

Président du CNR

Un panorama de la francophonie dans le monde :

*L'Année francophone internationale**

Fidèle rédacteur de l'actualité de la chanson francophone pour L'année francophone internationale, M^e Jean-Claude Amboise nous présente cette revue.

Voulue par Alain Decaux, alors ministre de la Francophonie, et dirigée successivement par le professeur Michel Tétu (université Laval – Québec) Loïc Hervouet, président de l'association Agora francophone internationale (AFI) [Paris] ainsi que du Centre international de documentation et d'échanges de la francophonie (CIDEF) [université Laval – Québec], *L'Année francophone internationale* constitue une publication annuelle franco-québécoise bénéficiant du soutien des ministères canadien, français et québécois.

Publiés depuis quinze ans sous forme de livre (414 pages en 2007), plus d'une centaine d'universitaires, chercheurs, journalistes, responsables associatifs, etc. du monde entier dresse chaque année un bilan détaillé de l'actualité politique, économique, sociale et culturelle de l'espace francophone.

Des dossiers thématiques portant sur des événements majeurs de la dernière année enrichissent cet « État du monde » de la Francophonie. « La Francophonie, moteur de la diversité culturelle dans le monde » (entretiens d'Abdou Diouf, de Clément Duhaime et d'Edgar Morin) ainsi que l'« Hommage à deux humoristes francophones », Raymond Devos et Marc Favreau, constituent les deux dossiers de l'édition 2007.

Un compte rendu des activités des principales institutions officielles et associations œuvrant pour la francophonie, un répertoire des coordonnées de plus d'une centaine d'organismes francophones ainsi qu'une bibliographie de trente pages confèrent à cet ouvrage les caractères à la fois d'un instrument de travail pour tout professionnel impliqué dans la francophonie et d'un outil de référence pour tous ceux qui sont intéressés par ce domaine.

Les nombreux encadrés, illustrations, photos, cartes, graphiques, tableaux, ainsi qu'une carte de la Francophonie en couleurs indépendante, tout en apportant des informations complémentaires, rendent particulièrement lisible et attrayante cette publication.

Jean-Claude Amboise

Avocat à la Cour

Docteur en droit

*Tirée à 15 000 exemplaires, *L'Année francophone internationale* est disponible au prix de 15 € en librairie (diffusion La Documentation française) ; à La Documentation française, 29, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07 – tél. 01 40 15 71 05 ; au siège de l'AFI, 3, rue Émile Duclaux, 75015 Paris – tél. 01 47 34 33 60 ; et sur l'internet à l'adresse : afi@afi-revue.org

Libres opinions...

Francophonie, que deviens-tu ?

Reconnaissons un fait indéniable : la Francophonie est résolument un « objet » international atypique. De prime abord, rien ne laissait vraiment croire en la viabilité et la durabilité de ce rassemblement. Les braises encore chaudes du colonialisme auraient normalement suffi à repousser pour longtemps les anciennes colonies de leur colonisateur. S'il en fut tout autrement, c'est parce que, à l'initiative des ex-colonisés, et en premier lieu, celle de son père fondateur, Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal, la Francophonie a fait le chemin des valeurs. Elle a en particulier décidé de contribuer à l'établissement d'un nouveau rapport dans les relations Nord-Sud, fondé sur un partenariat solidaire, dans lequel tous les États sont égaux en droit, mais aussi en dignité.

Par-delà les blessures du passé et au summum de l'opposition des blocs américain et soviétique, qui divisait à cette époque le monde en deux camps irréconciliables, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) a vu le jour à Niamey, en 1970. Elle regroupait alors 21 pays et gouvernements ayant en partage l'usage de la langue française. Au cours de son premier quart de siècle d'existence, la Francophonie intergouvernementale, au travers de l'ACCT, a essentiellement centré son action sur la coopération culturelle.

Au milieu des années 1990, dans la foulée de l'effondrement

du mur de Berlin, la Francophonie fait peau neuve et change de nom. L'ACCT est rebaptisée Organisation internationale de la francophonie (OIF). Elle décide alors d'élargir sa mission et d'y inclure un volet résolument politique, ce qui du reste s'est brillamment illustré par le rôle déterminant qu'elle a joué dans l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, aujourd'hui officiellement reconnue par l'Unesco.

Ainsi, malgré la déferlante économique, culturelle et linguistique américaine, la Francophonie exerce, depuis sa création, un attrait grandissant auprès de la communauté internationale. Elle regroupe aujourd'hui 68 pays et gouvernements, membres ou observateurs, au sein desquels on dénombre quelque 200 millions de locuteurs parlant le français.

Une légitimité à reconquérir

Mais, en dépit de réussites indéniables, un malaise existentiel persiste et s'accroît en Francophonie. À force de s'ouvrir continuellement à de nouveaux membres, celle-là semble avoir perdu son âme. Exception faite de quelques pays, le français est une langue minoritaire – parfois même marginale – dans les pays qui adhèrent à l'OIF. Plusieurs pays de la Francophonie connaissent en ce moment une anglicisation rapide ; le Rwanda en est une illustration frappante. La quasi-absence du français dans les grandes orga-

nisations internationales, y compris celles dont le français est pourtant une langue officielle, ne fait même plus l'objet de débats. Pour la première fois de son histoire, l'ONU a élu récemment un secrétaire général ne s'exprimant pas aisément en français.

Le déclin de l'intérêt de la classe politique à l'égard de la Francophonie est manifeste. L'OIF n'a jamais réussi à s'imposer comme une priorité diplomatique pour ses propres membres. Elle passe tantôt après la construction de l'Europe, tantôt après la Ligue arabe, tantôt après le Commonwealth... De sommet en sommet, depuis Hanoi en 1997, l'OIF ne fait que dégager des déclarations politiques creuses et des consensus mous qui condamnent la Francophonie à l'immobilisme, alors que les populations des pays les moins avancés auraient tant besoin qu'elle les concerne et leur soit utile. La Francophonie se cherche aujourd'hui un second souffle. Il lui faut reconquérir sa légitimité par des gestes évocateurs, probants et rassembleurs. En ce sens, le Sommet de Québec en 2008 pourrait marquer un tournant majeur.

Mobiliser la société civile

Dans une récente « Lettre ouverte aux francophones » parue dans *Le Devoir* du 20 mars 2007, le secrétaire général de la Francophonie, l'ancien président sénégalais Abdou Diouf, rappelait à juste titre que « la Francophonie

ne saurait être la seule affaire des États et gouvernements, elle n'y survivrait pas ! ». Le grand mérite de cette lettre est très certainement d'avoir interpellé directement la société civile pour qu'elle participe à la construction de la Francophonie. Il faut s'en réjouir.

Il nous apparaît ici opportun de proposer au secrétaire général de la Francophonie de soutenir l'organisation d'un premier grand rassemblement de la société civile francophone, qui pourrait se tenir à Québec, en marge des travaux du prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement, en octobre 2008. Les échéanciers sont certes courts. Mais il est encore temps d'agir !

La Francophonie doit être utile

L'avenir de la Francophonie passe aujourd'hui par l'affirmation de son utilité. Cette utilité est indiscutable en tant que pôle de la mondialisation multipolaire. Grande aire linguistique organisée, elle suscite un rêve, apporte un espoir. Sa chance c'est la mondialisation. Elle affirme, en effet, que le dialogue interculturel est l'antidote au « choc des civilisations », si palpable depuis les attentats du 11 Septembre. Elle prône la solidarité comme compagnon de la liberté et le dialogue comme outil de la paix. Elle choisit pour l'accès à l'universel la synthèse des différences et non l'affirmation d'un modèle unique et dominant. Elle privilégie l'approche multilatérale plutôt que l'unilatéralisme.

Ces principes, qui fondent son attrait, justifient pleinement le développement actuel

de la Francophonie politique, mais, contrairement aux souhaits de certains États, elle ne peut être prise en otage par cette seule dimension de son engagement. Il lui faut tout autant être utile aux peuples et pour cela renforcer et dynamiser son volet coopération.

Le soutien des populations ne sera, en effet, fort et durable que si la Francophonie constitue un facteur de mieux-être. Les populations ont besoin d'actions concrètes pour être convaincues. Mettre en œuvre une Francophonie intégrale et au quotidien, c'est faire vivre la Francophonie à la source, dans les peuples. Outre la culture, deux chantiers sont prioritaires : l'économie et l'éducation.

Pour une Francophonie économique

Rien n'est possible sans l'économie. Il faut avoir le courage de donner à la Francophonie sa dimension économique. On parle de culture d'un côté, d'économie de l'autre, comme si l'économie était sans influence sur la culture. Domine le monde aujourd'hui la culture du pays le plus puissant économiquement. La Francophonie doit être concernée par l'économie. Sans chantier économique, elle n'est pas crédible ; il faut le dire et le redire. Seul le développement économique par exemple peut faire obstacle en Afrique à l'émigration.

N'oublions pas, par ailleurs, que le développement économique implique éducation et formation. Rien n'est possible sans un effort exemplaire en leur faveur. Malheureusement, force est de constater que la Francophonie ne dispose pas d'un opérateur crédible pour

l'enseignement primaire et secondaire ; ce qui, en revanche, est le cas pour l'enseignement supérieur avec l'Agence universitaire de la Francophonie.

Signe de l'intérêt nouveau que suscite la Francophonie, notons que, pour la première fois en France, cette « réalité oubliée », comme l'appelle le secrétaire général de la Francophonie, ce « non-sujet » de la diplomatie française, s'invite dans la campagne présidentielle. Plusieurs candidats ont pris position sur ce sujet au cours de leurs réunions publiques, sur la Toile et dans les médias. La Francophonie deviendrait-elle une priorité pour les élites politiques françaises ?

De ce côté-ci de l'Atlantique, force nous est de reconnaître que si la Francophonie attend l'initiative du Canada ou du Québec pour se renouveler, elle risque d'attendre encore longtemps. Aucun des grands partis politiques canadiens n'a à ce jour développé de discours, même minimaliste, sur le rôle et l'avenir de la Francophonie. Nous assistons au même silence sur la scène politique québécoise. Aucun des chefs, dont le parti siège à l'Assemblée nationale du Québec, n'a abordé le thème de la Francophonie au cours de la récente campagne électorale.

Pourtant, pour la Francophonie, le temps n'est plus celui de la défensive, mais de l'offensive. Il lui faut agir et entreprendre. Il appartient au Sommet de 2008 à Québec, pour ne pas être un nouveau rendez-vous manqué, d'ouvrir les chantiers de coopération du renouveau.

Michel Guillou

2007

La Francophonie : j'ai fait un rêve...

par Albert Salon

Le président sénégalais, membre de l'Académie française, chantre de la négritude et de la Francophonie, naquit en 1906. Le président français n'avait pu aller à ses obsèques. Mais on a fêté son centenaire en 2006, décrétée année Senghor et de la Francophonie. Du Salon du livre, à Paris, dédié aux écrivains francophones hors de France, jusqu'au XI^e Sommet de la Francophonie en octobre à Bucarest, de nombreuses manifestations l'ont marquée : expositions, réunions, discours inspirés, colloques, surtout sur Senghor.

Des mots, beaucoup de mots pour célébrer une grande idée menacée, faute d'actes forts.

Grande idée, grande chose à l'état potentiel

Soixante-huit membres de plein droit ou observateurs, ou associés, réunis autour de la langue française en partage, pour affirmer des valeurs de liberté, d'humanisme, de droits de l'homme, de démocratie, d'égalité **de dignité** des hommes et des femmes, des cultures aussi, et prôner un fécond dialogue entre elles, et leur solidarité pour le développement. Pour montrer à l'humanité une voie hors du tout-ayatollah ou du tout-coca-cola. Une voie plus conforme à notre humanisme, que le choc des civilisations décrit — souhaité ? — par Huntington et des néoconservateurs américains. Trop de gens, en Amérique, en Orient, chez nous, présentent comme inévitable, voire salutaire, ce nouveau conflit mondial. Une Francophonie prise au sérieux en est un antidote. Tout cela fut et reste répété. Vérité. Encore faut-il y croire !...

Grande idée menacée

Première responsable : la France qui ne la prend guère au sérieux. Nos « élites » ignorent ou nient la demande mondiale d'une vraie France, renient sa prétention de phare, oublient sa langue, cultivent la parcimonie dans l'exercice de la solidarité entre pays francophones, poussent jusqu'à la monomanie le choix de l'*Euraméricanisme*.

Mais j'ai fait un beau rêve

Nous sommes fin 2007, après une élection en France dont le résultat très net a été présenté comme le sursaut d'une France qui ne veut pas mourir. Le Sommet de Bucarest est passé, comme les célébrations de 2006 appelées « *Francophonies* », des trois « f » qui font « *fff...* ». Nos associations, et des voix autorisées (Bernard Lecherbonnier : *Pourquoi veulent-ils tuer le français ?* — O. Jacob ; Claude Hagège : *Combat pour le français* — O. Jacob) ou encore notre *Colas cola, Colas colère* — *Un enfant de France contre les empires* (l'Harmattan) ont été entendues. Le Sommet de 2006 à

Bucarest, dont l'ordre du jour était resté assez vide, dans l'attente d'événements importants pour le pimenter, s'est finalement animé. Comme plusieurs grands candidats nous l'ont promis dans la campagne de l'élection présidentielle, la France et plusieurs autres pays à sa suite — avant elle pour certains — décident d'accomplir des gestes d'une grande portée symbolique et politique, qui ne coûtent rien aux contribuables.

D'abord, le drapeau de la Francophonie, dont des ministres français compétents ignoraient jusqu'alors l'existence, va être partout présent. Quittant les lieux du Sommet, il flotte dans toute une Roumanie qui semblait pourtant avoir abandonné le français pour l'anglais. Il est même apparu simultanément au fronton des sièges du pouvoir dans les capitales francophones du monde. Et les chefs de toute la Francophonie ont décidé que ce drapeau serait désormais en évidence dans toutes leurs apparitions télévisées dans leurs pays. Ainsi ferait-il pendant, au Québec, à l'unifolié canadien à côté du fleurdelisé ; au drapeau belge à côté des drapeaux wallon et bruxellois ; et au drapeau européen à côté du drapeau français.

Profitant d'une révision de sa Constitution, la France va y introduire aussi la phrase élaborée par nos associations après 1992 avec M. Maurice Schumann, rappelée par M. Hagège, appuyée par l'un des candidats à la présidence de la République française :

« La République participe à la construction d'un espace francophone de solidarité et de coopération. » Elle affirme ainsi sa volonté souveraine de continuer à « *marcher sur les deux jambes* » dans sa politique extérieure, de retrouver son grand large, de donner à la Communauté francophone la même importance qu'à une étroite coopération entre États-nations souverains d'Europe. Le Québec annonce qu'il suivra dans le projet constitutionnel qu'il élabore. D'autres membres manifestent la même intention.

La France et la Belgique déclarent accorder désormais une priorité très forte aux pays membres de la Francophonie dans leurs enveloppes d'aide au développement.

A la demande – enfin osée – de la France et du Québec, tous les autres gouvernements membres de la Communauté francophone s'engagent à donner chez eux à la langue française, dans leur enseignement, leurs médias et leurs communications officielles, diplomatiques, un statut de droit et de fait au moins équivalent à celui de toute autre langue étrangère sur leur sol. Ainsi, en Égypte, en Roumanie ou en Bulgarie qui ont voulu adhérer à la Francophonie, le français retrouverait un statut égal à celui de l'anglais.

La proposition de M. Maurice Druon de réserver au français le rôle de langue de référence du droit dans les institutions européen-

nes va être mise en application. La France et d'autres pays membres à la fois de l'Union européenne et de la Communauté francophone enjoignent à leurs administrations centrales qui reçoivent de l'Union des documents de travail uniquement en anglais d'exiger une version française pour les traiter, en stricte application de la réglementation linguistique européenne en vigueur.

Un vent grisant de jeunesse, de vie, d'enthousiasme souffle sur la Francophonie. De folie ?

Si cette folie était la voie de la sagesse, d'un sursaut salutaire de dignité, la place enfin faite par le Verbe à l'Action ? Par les mots faciles aux actes forts ? La mue du rêve en réalité politique ?

Courage !

Brèves

L'invasion invisible

L'invasion du champ linguistique français par l'anglais, avant-garde de l'invasion économique anglo-saxonne, ne fait pas seulement supprimer l'esthétique et l'homogénéité de la phrase.

Un cas particulier est l'invasion invisible des « faux amis linguistiques », mots anglais empruntés au français et détournés de leur sens, décalqués par nos traducteurs improvisés et utilisés à contre-sens sans même que l'on s'en rende compte. Même le bilingue ne voit pas l'écueil, chacun pensant que l'autre donne le même sens au même mot ou au quasi même mot. On s'entend mieux avec celui qui parle une langue étrangère qu'avec celui qui ne donne pas le même sens aux mots, dit Jean Rostand.

Des exemples.

Control = Commande, hégémonie, prise en main, maîtrise

Contrôle = Vérification, surveillance

Intelligence = Renseignement

Evidence = Preuve

Évidence = ce qui se passe de preuve, ce qui n'a pas besoin de preuve

Experience = épreuve, mésaventure

Expérience = *Experiment*

Project = Programme

Projet = *plan*

Classified = classé (et non classifié) avec le plus souvent le sens classé confidentiel

Falsify = réfuter, contredire

Falsifier : Altérer, maquiller

Distribution = répartition

Répartition = distribution ciblée

Distribution : plusieurs sens dont, en second, celui de « au hasard ».

Chargé de est luxé par *en charge de* (un mot de plus !)

FAUTES COURANTES...

Pilori...

Voici deux suggestions pour les prochains piloris :

1. « Agoraphobie », souvent compris comme « peur de la foule », alors que le sens exact est « peur des grands espaces vides » (comme l'Agora d'Athènes) ;

2. « confrontation » utilisé fautivement au sens anglais d'« affrontement » (entre deux puissances par ex.), alors qu'il s'agit d'un terme à connotation juridique (confrontation entre un témoin et un accusé, par ex.).

Jean Hourcade

Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :

Nom/Prénom

.....

Adresse

.....

.....

Code postal/Ville

.....

Courriel

.....

.....

Téléphone.....

.....

De la part de

.....

La vie de l'association

- ▷ L'assemblée générale d'ALF se tiendra le **samedi 12 janvier 2008**, à 15 heures, en Sorbonne (dans notre « salle Cavallès »...)
NOTEZ CETTE DATE, ET VENEZ NOMBREUX !!!
- ▷ Nous réitérons notre appel, au nom de DDC, qui a constaté ces dernières années une baisse considérable des relevés relatifs à des infractions à l'article 2 de la loi.
Ces infractions sont très nombreuses, concernant des produits de consommation courante.
Soyez vigilants ! Ne baissez pas la garde, car les relevés, preuves solides à l'appui, constituent nos armes quotidiennes pour faire valoir nos droits en matière linguistique, et tenter de faire reculer l'envahissement croissant de la langue anglaise sur notre territoire...
- ▷ L'association, plus que jamais, a besoin de ses membres actifs pour accomplir bénévolement certaines tâches quotidiennes au siège de l'association.
Rejoignez le groupe qui s'est constitué à la suite d'une petite réunion fin octobre, et qui fourmille d'idées !...
- ▷ **Chers adhérents, après près de quatre années passées auprès de vous, je quitte mes fonctions d'attachée de direction d'*Avenir de la langue française*.**
Je profite de l'édition de ce numéro 32 de notre bulletin pour vous faire mes adieux, et vous assurer de toute ma sympathie.
Avec tous mes vœux de pugnacité et de succès dans vos actions à venir,
Marie Pâris



Avenir de la langue française

Bulletin d'adhésion

M. M^{me} Mlle Prénom

Adresse Téléphone domicile/bureau

Courriel

Date de naissance Profession ou ancienne profession

Oui, j'adhère à l'association *Avenir de la langue française* et je verse ma cotisation de :

15 € (étudiant)

43 € (membre bienfaiteur)

34 € (membre actif)

51 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres.

Fait le à

Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés.

Signature :

Avenir de la langue française

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91

avenirlf@wanadoo.fr www.avenirlanguefrancaise.org www.voxlatina.com

Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...

Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !

Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon¹, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste².

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « relevés de faits » doivent être remplis de manière très minutieuse, sans quoi ils ne seraient pas utilisables. Ils doivent :

- ▶ être précisément **datés** ;
- ▶ comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- ▶ mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- ▶ être accompagnés d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association Le Droit de comprendre, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances, puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'utilisateur*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.

2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : Prénom : Association (sigle) :

Adresse :

CP : Ville : Téléphone :

DATE DE L'OBSERVATION :

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.)

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage...) :

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR :

COMMENTAIRES :

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du Droit de comprendre ? Oui Non (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou au Droit de comprendre à notre adresse commune :

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris



Il ne doit jamais être envoyé directement à une Direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.

COMMUNIQUÉ DE L'ACADÉMIE DE LA CARPETTE ANGLAISE

L'académie de la Carpette anglaise* s'est réunie le 21 novembre. Le jury, présidé par Philippe de Saint Robert, était composé de représentants du monde associatif**, syndical et littéraire.

Au second tour de scrutin, le **prix de la Carpette anglaise 2007 a été décerné à Mme Christine Lagarde**, ministre de l'Économie et des Finances qui communique avec ses services en langue anglaise, par 8 voix contre 4 à M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Francophonie, qui a publiquement célébré les futurs bienfaits du protocole de Londres.

Afin de soutenir nos proches amis de la Suisse romande, le **prix spécial à titre étranger*** est attribué à la police de Genève** pour avoir diffusé une publicité intitulée « United Police of Geneva ».

Anne Cublier, Paul-Marie Coûteaux, Jean-Loup Cuisiniez (représentant du monde syndical), Claude Duneton, Yves Frémion et Dominique Noguez sont membres de cette académie.

* La Carpette anglaise, prix d'indignité civique, est attribué à un membre des « élites françaises » qui s'est particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France au détriment de la langue française.

** Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (Asselaf), Avenir de la langue française (ALF), Cercle des écrivains cheminots (CLEC), Défense de la langue française (DLF) et Le Droit de comprendre (DDC).

*** Le prix spécial à titre étranger est attribué à un membre de la nomenclatura européenne ou internationale, pour sa contribution servile à la propagation de la langue anglaise.

Contact : Marc Favre d'Échallens, secrétaire de l'académie de la Carpette anglaise.

Courriel : parlerfranc@aol.com

Académie de la Carpette anglaise, chez le Droit de Comprendre, 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris.

Les candidats au prix étaient :

- › L'hôpital Jean Monnet d'Épinal, pour avoir piloté pendant de nombreuses années des appareils de radiothérapie avec un logiciel en anglais, pratique qui a contribué à la sur-irradiation de centaines de personnes, dont cinq sont mortes et dix-neuf autres handicapées gravement.
- › Valérie Pécresse et Jean-Pierre Jouyet, respectivement ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et secrétaire d'État chargé des affaires européennes auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes, pour avoir fait la promotion du protocole de Londres dans un article commun (« Le brevet européen, maintenant ! »), publié en juillet 2007 dans *Le Monde*.
- › Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Francophonie, pour avoir célébré les futurs bienfaits du protocole de Londres dans un article publié en septembre 2007 dans *Le Monde* (« Ratifions le protocole de Londres »).
- › Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, pour la promotion du bilinguisme en France en déclarant : « Le président m'a donné mission de faire de la France une nation bilingue », déclaration contraire avec la politique suivie, jusqu'à maintenant, favorisant le plurilinguisme et l'apprentissage de deux langues étrangères vivantes.
- › Christine Lagarde, ministre de l'Économie et des Finances, pour communiquer avec ses services en langue anglaise.
- › La société Peugeot, pour avoir lancé une campagne de communication à connotation écologique dénommée « Blue Lion ».

Candidats au Prix spécial à titre étranger :

- › Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, pour avoir lancé une « réflexion » sur les synergies possibles entre *TV5 Monde*, *France 24* et *RFI* (Radio France International), sans avoir associé les partenaires suisse, belge et canadien, acteurs essentiels de *TV5 Monde*.
- › Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne, commissaire responsable du transport aérien, à partir de mars 2008, que toutes les communications se fassent en anglais même entre français en France !
- › La police de Genève, pour avoir diffusé une publicité intitulée United Police of Geneva.